



ECOLE FRANCAISE DE BELGRADE
Kablaraska 31-35 - 11000 Belgrade - SERBIE
Tél. : 00.381.11 369 17 62 // Fax : 00.381.11 265 30 99

site: www.efb.rs | e-mail: efb.admi@efb.rs |
facebook :

<http://www.facebook.com/francuskaskola>



Relevé de conclusions Conseil de gestion du Lundi 22 octobre 2018

Présents :

Membres

- Mme CAHOUR-BELLET, membre, personne qualifiée,
- M. CVEJIC, trésorier adjoint sortant, parent,
- Mme DEJARDIN, membre, représentant des personnels,
- M. LEMAIRE, trésorier sortant, parent,
- M. MARIC, président sortant, parent,
- Mme PAZIC, parent,
- M. SUET, membre, parent,
- Mme VOJVODIC, secrétaire adjointe sortante, parent,

Membres à titre consultatif

- Mme BOURGIN, Consule,
- M. CUZIN, COCAC,
- Mme GUERGUINOV, directrice de l'Ecole Française de Belgrade
- Mme MARKOVIC, Directrice Exécutive
- M. MILLIER, Proviseur de l'Ecole Française de Belgrade

Excusés :

- M. DRAGASEVIC, vice-président sortant, parent, donne procuration à M. MARIC
- Mme SIJILMASSI IDRISSE, membre, parent, donne procuration à Mme CAHOUR-BELLET
- M. BERTHEZENE, membre, personne qualifiée, donne procuration à M. SUET

En préambule, M. MARIC, président sortant remercie les parents de leur présence à l'assemblée générale.

Il les remercie également de la confiance qu'ils lui ont renouvelée. Il félicite M. DRAGASEVIC, vice-président sortant, Mme VOJVODIC, secrétaire adjointe sortante qui sont eux aussi confortés dans leur action.

Il félicite également madame PAZIC pour sa première élection au conseil de gestion ainsi que madame DEJARDIN qui représentera les personnels de l'établissement.

Le vote de l'AGO valide le projet de transformation de l'établissement porté par la majorité du conseil de gestion, l'ambassade et la direction.

Devenir un établissement scolaire de référence en Serbie doit être l'objectif du conseil de gestion.

Le passage en entité serbe, le dossier immobilier, l'amélioration de la communication auprès des parents et des personnels pour créer les conditions d'une meilleure harmonie, seront les chantiers essentiels de l'année à venir.

Il souhaite que le conseil de gestion poursuive ses travaux sereinement avec en perspective l'intérêt collectif. Le conseil de gestion est une instance démocratique d'élaboration des décisions où chacun exprime et argumente son opinion. Lorsque le choix majoritaire est validé, chacun doit pouvoir l'assumer.

I. Election du bureau du conseil de gestion

a) Election du, de la président(e)

M. MARIC présente sa candidature

Conditions du vote :

Votants : 11

Exprimés : 11

Blancs et nuls : 0

M. MARIC : 11 voix

M. MARIC est élu.

b) Election du, de la vice-président(e)

Mme CAHOUR-BELLET présente sa candidature. M. DRAGASEVIC absent lors du vote a présenté sa candidature par courriel le jeudi 18 octobre.

Conditions du vote :

Votants : 11

Exprimés : 11

Blancs et nuls : 0

Mme CAHOUR-BELLET : 7 voix

M. DRAGSEVIC : 4 voix

Mme CAHOUR-BELLET est élue.

c) Election du, de la secrétaire

M. SUET présente sa candidature

Conditions du vote :

Votants : 11

Exprimés : 10

Blancs et nuls : 1
M. SUET : 10 voix
M. SUET est élu

d) Election du, de la secrétaire adjoint(e)

Mme VOJVODIC présente sa candidature

Conditions du vote :

Votants : 11
Exprimés : 11
Blancs et nuls : 0
Mme VOJVODIC : 11 voix
Mme VOJVODIC est élue

Mme PAZIC quitte la réunion à 19 :10, appelée par des obligations extérieures. Le nombre de votants passe à 10.

e) Election du, de la trésorier(e)

M. LEMAIRE présente sa candidature

Conditions du vote :

Votants : 10
Exprimés : 9
Blancs et nuls : 1
M. LEMAIRE : 10 voix
M. LEMAIRE est élu

f) Election du, de la trésorier(e) adjoint(e)

M. CVEJIC présente sa candidature

Conditions du vote :

Votants : 10
Exprimés : 10
Blancs et nuls : 0
M. CVEJIC : 10 voix
M. CVEJIC est élu

A l'issue des élections, la composition du bureau du conseil de gestion de l'Ecole Française de Belgrade est la suivante :

- Président : M. MARIC
- Vice-présidente : Mme CAHOUR-BELLET
- Secrétaire : M. SUET
- Secrétaire adjoint : Mme VOJVODIC
- Trésorier : M. LEMAIRE
- Trésorier adjoint : M. CVEJIC

Il est à noter qu'au cours de l'élection du bureau, un vif échange entre certains membres du conseil a eu lieu. Les différents portants sur le fond et non sur le processus du scrutin, tous les postes du bureau ont pu être pourvus au final.

II. Instances :

Plusieurs commissions requièrent la présence de membres du conseil de gestion. Celui-ci désigne les personnes suivantes :

- Commission de dialogue social : Mme PAZIC, Mme CAHOUR-BELLET,
- Commission de Sélection locale : Mme VOJVODIC,
- Commission restauration : M. SUET
- Comité pour l'Education à la santé et à la citoyenneté : M. MARIC
- Conseil d'établissement : Mme PAZIC, Mme CAHOUR-BELLET
- Groupe Immobilier : M. CUZIN, M. BERTHEZENE
- Commission interne communication M. SUET, M. CUZIN
- Commission fonds de solidarité : Mme BOURGIN, M. CVEJIC, Mme SIJILMASSI IDRISI

III. Questions diverses (traitées en début de séance) :

a) Demande d'une famille

Une élève souhaite se réorienter après un mois de cours à l'EFB.
La famille demande le remboursement des frais de scolarité du 1^{er} trimestre au prorata du temps passé dans l'établissement.

Le règlement financier précise que :

« en cas d'arrivée ou de départ en cours d'année, un prorata est appliqué ...n'excédant pas 50% du montant du de la période. »

En application du règlement intérieur, la famille sera remboursée de 50% des frais de scolarité du 1^{er} trimestre 2018/2019.

Condition du vote

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

La décision est adoptée

b) Courrier des syndicats locaux :

Le conseil de gestion prend note de la demande de clarification demandée par les syndicats locaux.

Les retards de paiement sont dus à la situation du service. L'absence imprévisible de la personne en charge de cette mission a obligé le président, le trésorier à saisir eux-mêmes dans un logiciel qu'ils ne connaissaient pas, les données de la paie.

Le conseil de gestion comprend parfaitement l'embarras des salariés. Des mesures d'organisation ont été prises pour que cela ne se reproduise pas. Le calcul est réalisé par une société spécialisée, le calendrier a été revu pour que la paie soit effectivement virée l'avant dernier jour travaillé du mois.

Concernant l'augmentation annoncée en juin, elle a donné lieu à un premier versement en juin, pour la période juin, juillet, août. Le principe n'est pas remis en cause mais l'absence d'état d'exécution budgétaire ne permet pas le versement en l'état actuel. Au retour des vacances, les comptes seront à jour. Le conseil de gestion pourra, alors, prendre une décision définitive.

c) Proposition de modification du règlement intérieur du conseil de gestion:

Mme CAHOUR-BELLET se propose pour étudier le règlement intérieur du Conseil de Gestion. Elle sera amenée à faire des propositions d'ajustements au prochain conseil de gestion, si cela est nécessaire.

d) Demande de M. DIVJAK :

L'organisation du travail des personnels est de la responsabilité du chef d'établissement. Après analyse de différents rapports et évaluations, puis concertation et accord au sein de l'équipe de direction, le travail de M. DIVJAK a été recentré sur la vie scolaire premier degré qui est un des éléments de son contrat.

Il a été reçu à ce sujet le 21 juin 2018 en présence de la directrice du primaire. Ces changements ont été motivés. A cette occasion, une nouvelle proposition de fiche de poste lui a été remise. Le chef d'établissement lui a indiqué que cette situation était transitoire. Il lui a demandé de faire des propositions en vue d'enrichir le contenu de la fiche de poste.

L'évolution contractuelle est de la responsabilité du conseil de gestion.

Le conseil de gestion renouvelle sa confiance dans l'action engagée par l'équipe de direction pour améliorer le service proposé aux élèves.

La demande de M. DIVJAK s'inscrit dans le contexte général de la carte des emplois. Celle-ci va être présentée lors de la Commission de Dialogue Social. A l'issue de cette concertation, une réponse adaptée sera faite à la demande. Dans cette attente, la situation de M. DIVJAK est inchangée. Le Conseil de Gestion l'encourage à répondre positivement aux sollicitations d'enrichissement de sa fiche de poste.

e) Information sur les évaluations nationales CP/CE1

Des évaluations nationales ont été passées dans toutes les écoles françaises (en France et à l'étranger, évaluations identiques) au CP et au CE1 en septembre.

Résultats obtenus à Belgrade :

CP :

score moyen de réussite en français : 77%

score moyen de réussite en mathématiques : 76%

CE1 :

score moyen de réussite en français : 71%

score moyen de réussite en mathématiques : 76%

Ces résultats positionnent l'EFB très au-dessus de la moyenne en France, mais également dans la Zone Europe du Sud Est, alors que les consignes de passation et de correction des épreuves ont été scrupuleusement suivies par tous les enseignants de l'EFB.

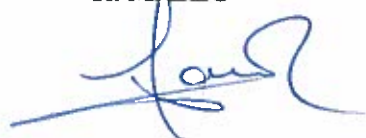
La directrice souligne la bonne réussite des élèves et l'efficacité du travail des enseignants de l'EFB, ainsi que le bénéfice pédagogique de la scolarisation en maternelle.

f) Communication :

Le conseil de gestion a marqué sa volonté de renforcer et d'améliorer la communication au sein de l'école et avec les parents d'élèves. Un groupe de travail dédié sera en charge d'étudier, valider et mettre en œuvre des mesures dans ce sens, en s'appuyant sur de nouveaux outils de communication et de nouvelles procédures. Certaines idées ont été avancées comme l'utilisation de messages SMS ou la mise en place d'une permanence courriel pour répondre aux questions des parents.

La prochaine réunion du Conseil de Gestion est prévue le **lundi 19 novembre 2018**.

Le président
R. MARIC



Le secrétaire
M. SUET

